



IMMIGRER À MARSEILLE ET Y TRAVAILLER : PARCOURS FÉMININS DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Linda GUERRY *

Si l'historiographie française s'est encore peu intéressée au travail des femmes en situation d'immigration¹, cette histoire est déjà bien défrichée outre-Atlantique² et elle est aujourd'hui étudiée dans une approche globale et transnationale³. Cependant, on connaît encore peu l'histoire des modes d'intégration des migrantes au marché du travail. Comment accèdent-elles à des activités formelles ou informelles ? Empruntent-elles les mêmes voies que les hommes ? Quels sont les intermédiaires et les institutions qui participent à leur insertion sur le marché du travail ?

* Historienne, post-doctorante à l'Université du Québec à Montréal, Canada.

Cette contribution est issue de notre thèse de doctorat d'histoire contemporaine soutenue à l'Université d'Avignon en décembre 2008 : GUERRY, Linda, *(S')Exclure et (s')intégrer. Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille (1918-1940)*, 588 p.

1. Parmi les travaux mentionnant l'histoire du travail des migrantes en France, voir PONTY, Janine, "Des Polonaises parlent : mémoires d'immigrées dans le Nord/Pas-de-Calais entre les deux guerres mondiales", *Revue du Nord*, vol. 63, n° 250, juillet-septembre 1981, pp. 725-736 ; PONTY, Janine, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1988, 474 p. ; BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien (1880-1960). Une histoire d'intégration*, Rome : École française de Rome, 2000, 803 p. ; RAINHORN, Judith, "Production ou reproduction ? Les migrantes italiennes entre rôle maternel et intégration professionnelle : Paris (La Villette) et New York (East Harlem), années 1880-1920", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 49-1, janvier-mars 2002, pp. 138-155 ; ZALC, Claire, "Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres", *Travail, Genre et Société*, n° 13, avril 2005, pp. 51-74 ; HUBSCHER, Ronald, "Les femmes de l'ombre : migrantes italiennes et polonaises dans l'entre-deux-guerres", in : VIVIER, Nadine (sous la direction de), *Ruralité française et britannique, XIII^e-XX^e siècle : approches comparées*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 129-143.
2. Par exemple, DINER, Hasia R., *Erin's daughters in America : Irish immigrant women in the nineteenth century*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1983, 192 p. ; EWEN, Elizabeth, *Immigrant women in the land of dollars : life and culture on the Lower East Side, 1890-1925*, New York : Monthly Review Press, 1985, 303 p. ; GLENN, Susan, *Daughters of the Shtetl : life and labor in the immigrant generation*, Ithaca : Cornell University Press, 1990, 312 p. ; COHEN, Miriam, *Workshop to office : two generations of Italian women in New York City, 1900-1950*, Ithaca : Cornell University Press, 1993, 237 p.
3. Cf. SHARPE, Pamela (Ed.), *Women, gender and labour migration : historical and global perspectives*, London : Routledge Publishers, 2001, 318 p. ; GABACCIA, Donna R. ; IACOVETTA, Franca (Eds.), *Women, gender, and transnational lives : Italians workers of the world*, Toronto : University of Toronto Press, 2002, 433 p.

L'analyse présentée dans notre contribution porte sur le cas marseillais dans la France de l'entre-deux-guerres. Au cours des années 1920 et 1930, dans un contexte où une politique d'immigration de main-d'œuvre s'élabore dans le pays et où des organismes publics prennent en charge le placement, comment, dans une ancienne ville d'immigration comme Marseille, les migrantes s'insèrent-elles sur le marché du travail ? À partir de sources diverses — archives de l'Office départemental et municipal de placement, données de la Statistique générale de la France (SGF), archives du bureau marseillais du Service social d'aide aux émigrants (SSAE), dossiers d'étrangers, récits de vie publiés, etc. — nous analyserons, d'une part, comment les organismes publics de placement envisagent l'immigration des femmes et, d'autre part, les chemins empruntés par des migrantes pour s'insérer sur le marché du travail.

L'immigration des femmes : une nécessité et un problème

Une abondante littérature a montré que, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, la France devient, en raison d'un taux de natalité très bas, une zone d'immigration majeure⁴. Le premier conflit mondial accélère le mouvement et fait de l'État un acteur majeur en matière d'immigration de main-d'œuvre. Dans la France d'après-guerre, traumatisée par les conséquences du conflit qui a décimé 10 % de la population active masculine, l'immigration organisée conjointement par l'État et les syndicats patronaux⁵ doit satisfaire les besoins du marché du travail. Dans son ouvrage sur l'immigration organisée publié en 1929, le journaliste Georges Le Fèvre, partisan du recrutement collectif de travailleurs étrangers, note qu'au lendemain du conflit il fallait « faire venir des remplaçants », la guerre ayant coûté 3 millions et demi « d'hommes-travail »⁶.

Si l'immigration organisée de main-d'œuvre est d'abord mise en place par et pour des hommes, les femmes n'en sont pas absentes. Selon le juriste André Pairault, 15,9 % des migrants espagnols et portugais recrutés de 1915 à 1918 sont des femmes⁷, et au cours des années 1920 l'immigration organisée concerne aussi des étrangères, qu'elles

4. Notamment, NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Éd. du Seuil, 2006, 447 p. (édition revue et augmentée).

5. La main-d'œuvre étrangère est principalement originaire de pays avec lesquels la France a signé des accords bilatéraux de main-d'œuvre.

6. LE FÈVRE, Georges, *Homme-Travail*, Paris : Éd. La Baudinière, 1929, 223 p. (voir p. 12).

7. Cf. PAIRAULT, André, *L'immigration organisée et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France*, Paris : Presses universitaires de France, 1926, 359 p. (voir p. 41).

soient embauchées en famille ou individuellement. Des Polonaises, des Slovaques, des Yougoslaves sont recrutées dans leur pays d'origine par le biais de la Société générale d'immigration (SGI)⁸ et viennent travailler en France (en particulier dans les départements du Nord et dans le bassin parisien) comme vachères, bonnes de fermes, bineuses ou arracheuses de betteraves⁹. Dans sa thèse sur l'immigration publiée en 1932, Georges Mauco évoque la main-d'œuvre étrangère féminine dans les « industries textiles » et le « travail des étoffes et du vêtement »¹⁰. Il note aussi le nombre important de femmes parmi les travailleurs saisonniers agricoles italiens et espagnols¹¹. De nombreuses migrantes temporaires sont en effet embauchées par les exploitants agricoles : par exemple, pour les vendanges dans les Pyrénées-Orientales, les Espagnoles sont particulièrement recherchées, la main-d'œuvre féminine étant moins coûteuse pour l'employeur¹².

L'immigration organisée des femmes n'est pas sans poser certains problèmes. Dès 1921, dans une étude sur le contrat de travail de la main-d'œuvre étrangère, l'avocat Henri Ripert s'inquiète des conséquences de l'immigration organisée de femmes : « Des abus regrettables ont été signalés au sujet de la main-d'œuvre féminine qui est exposée parfois, dans les centres d'hébergement, à de dangereuses promiscuités et qu'une trop longue attente d'embauchage peut exposer aux pires spéculations »¹³. Une brochure du ministère du Travail publiée en 1930, qui note une augmentation dans la demande de main-d'œuvre féminine étrangère dans l'industrie et la domesticité, mentionne des « conditions particulières réservées à l'immigration féminine » afin d'assurer un maximum de « sécurité morale aux femmes introduites isolément »¹⁴. Faute de sources, il est cependant difficile de dire si les « mesures spéciales » mentionnées (enquête sur l'employeur, licen-

8. Le Comité central des Houillères de France et le Syndicat des agriculteurs de France sont les principaux actionnaires de la Société générale d'immigration.

9. Voir PONTY, Janine, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, op. cit., pp. 83-112 ; HUBSCHER, Ronald, "Les femmes de l'ombre : migrantes italiennes et polonaises dans l'entre-deux-guerres", art. cité.

10. MAUCO, Georges, *Les étrangers en France. Étude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, Paris : Éd. Armand Colin, 1932, 602 p. (voir pp. 265-267).

11. *Ibidem*, pp. 382 et 387.

12. Archives nationales, F7 15 167, lettre du commissaire spécial de Cerbère au directeur de la Sûreté générale, 18 septembre 1924, et lettre du préfet des Pyrénées-Orientales au ministre de l'Intérieur, 6 octobre 1925.

13. RIPERT, Henri, *Le contrat de travail de la main-d'œuvre étrangère en France*, Marseille : Imprimerie Jules Vin, 1921, 100 p. (voir p. 84).

14. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 84, brochure du ministère du Travail, *L'organisation du placement public et des services de la main-d'œuvre en France*, 1930, pp. 76-77.

ciements soumis à certaines règles, relogement et remplacement prévus, etc.) sont appliquées. Les pays d'origine peuvent aussi limiter l'émigration des femmes, comme l'a montré l'historienne Janine Ponty pour le cas de la Pologne¹⁵.

Dans les Bouches-du-Rhône, tout au long de l'entre-deux-guerres, l'Office de placement ne trouve pas assez de candidates pour combler les besoins en main-d'œuvre féminine¹⁶. Par exemple, la fonction de domestique, particulièrement la bonne à tout faire à domicile, est désertée pour d'autres emplois moins contraignants et socialement moins dépréciés, différentes sources montrant que des domestiques étrangères sont recherchées par des employeurs¹⁷. En 1923, s'inspirant d'une initiative privée née à Clermont-Ferrand (l'Œuvre des serviteurs coloniaux)¹⁸, la conférence des offices départementaux de placement de la région provençale tenue à Avignon propose un recrutement de « *boys indochinois* » pour parer à la pénurie de main-d'œuvre dans la domesticité : « *Ils rendraient tout autant de services que les femmes, et vu leur âge, on pourrait alors vraiment les surveiller [...] ; en employant des garçons, on diminuerait considérablement notre responsabilité morale* », précise l'auteur de la proposition¹⁹. Comme cet exemple le montre, le recrutement organisé de migrantes n'est pas sans poser de problème pour les organismes publics de placement qui préfèrent s'orienter vers la main-d'œuvre masculine (mineure) coloniale. On peut voir que le genre des migrants constitue dans ce cas un critère de sélection important dans le recrutement collectif organisé, et cela pour des raisons morales.

Dans la France de l'entre-deux-guerres, les besoins en main-d'œuvre féminine sont importants, en particulier dans des segments du marché du travail où règnent la précarité, des conditions de travail difficiles et de

15. Cf. PONTY, Janine, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, op. cit., pp. 238-239.

16. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 64, rapport au ministre du Travail sur le fonctionnement des offices de placement publics et des caisses de chômage en Provence par l'Office départemental et municipal de placement des Bouches-du-Rhône et de Marseille et sa caisse de chômage, 1919, p. 17 ; Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 59, note sur la situation du marché du travail dans le département des Bouches-du-Rhône par le directeur de l'Office départemental et municipal de la main-d'œuvre, 16 mars 1926 ; Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 85, Office départemental et municipal de placement gratuit de Marseille et des Bouches-du-Rhône, rapports sur l'exercice 1932, 1935 et 1937.

17. Par exemple, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 128 J 1 et 10 M 59.

18. Sur cette œuvre, voir GUERRY, Linda, (*S*)*Exclure et (s')*intégrer. *Le genre de l'immigration et de la naturalisation*, op. cit., pp. 248-250.

19. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 84, Office régional de placement. Compte rendu de la Conférence des offices départementaux du placement de la région provençale tenue à Avignon les 6 et 7 juin 1923.

bas salaires, comme la domesticité ou le travail agricole. L'embauche de travailleuses étrangères obéit aussi à la logique de baisse du coût de la main-d'œuvre ; des migrantes sont en effet parfois recrutées pour exercer des travaux traditionnellement considérés comme masculins, notamment dans le secteur agricole. Si des préoccupations morales imprègnent les discours sur l'immigration organisée de femmes, les migrantes sont bien présentes sur le marché du travail.

Les étrangers et les étrangères sur le marché du travail marseillais

L'économie marseillaise, qui emploie une main-d'œuvre étrangère importante depuis le XIX^e siècle — la part de la population étrangère recensée (en grande majorité italienne) dépasse les 10 % de la population dès la fin du siècle — est étroitement liée à sa fonction portuaire. Dans l'entre-deux-guerres, certaines entreprises adoptent la concentration et la taylorisation, mais l'industrie marseillaise²⁰, qui se caractérise par l'éparpillement de petites entreprises, est touchée par la concurrence et connaît la fin d'un cycle, dans un contexte secoué par des crises économiques locales et internationales.

Que disent les statistiques sur la population active dans la région marseillaise ? Les données de la SGF sont une source utile, mais doivent d'abord faire l'objet d'une présentation critique. L'activité professionnelle des femmes (des Françaises comme des étrangères) n'est en effet pas toujours déclarée, la perspective familialiste du recensement (abandonnée en 1896 pour une conception marchande du travail) perdurant dans les pratiques²¹. Notons aussi que le travail domestique et l'économie informelle, qui concernent bien souvent les femmes, n'apparaissent pas dans les statistiques. Des femmes travaillent aussi avec leur mari artisan ou commerçant et, dans l'ombre du chef de famille, ne sont pas comptabilisées dans les statistiques officielles²². Autre limite importante à souligner, la

20. Dans les décennies qui suivent la Première Guerre mondiale, cinq branches principales constituent les piliers de l'économie marseillaise : les oléagineux, l'agro-alimentaire, l'industrie chimique, la métallurgie et les industries telluriques (tuileries, briqueteries, cimenteries).

21. Cf. TOPALOV, Christian, "Une révolution dans les représentations du travail : l'émergence de la catégorie statistique de 'population active' au XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis", *Revue Française de Sociologie*, vol. 40, n° 3, 1999, pp. 445-473.

22. Cf. ZALC, Claire, "Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres", art. cité ; RAINHORN, Judith ; ZALC, Claire, "Commerce à l'italienne : immigration et activité professionnelle à Paris dans l'entre-deux-guerres", *Le Mouvement Social*, n° 191, avril-juin 2000, pp. 49-68.

falsification des recensements à Marseille²³ qui se répercute sur les données concernant la population active.

Malgré ces limites, les données statistiques donnent des ordres de grandeur et, à la lecture des publications de la SGF, on peut constater que dans les Bouches-du-Rhône la part des actives étrangères recensées est importante : le taux d'activité des femmes est presque identique chez les Françaises et chez les étrangères. Pour ces dernières, ce taux oscille entre 20 % et 26 % pour les recensements de 1926, 1931 et 1936²⁴. Dans le département, les hommes et les femmes actifs (Français et étrangers) sont les plus nombreux au sein de la catégorie des "industries de transformation" (répartis dans divers sous-groupes : "métaux ordinaires", "travail des étoffes, vêtement", "terrassment, construction en pierre", "industrie de l'alimentation", "industries chimiques"), mais on peut remarquer que la part des étrangers actifs (hommes et femmes) y est plus importante : presque la moitié des hommes étrangers et le tiers des étrangères y travaillent. Par rapport aux hommes étrangers, l'activité des étrangères est moins concentrée dans l'industrie : leur part est importante dans la catégorie des "soins personnels, domestiques" et dans celle de la "manutention".

Au regard de la "situation dans l'industrie ou la profession" (qui apparaît à l'échelle du département pour les étrangers dans la publication du recensement de 1936), seul élément permettant d'approcher le statut des actifs, on peut remarquer que les Italiens et les Espagnols (nationalités les plus représentées dans les Bouches-du-Rhône) sont surtout ouvriers. Les femmes cependant sont davantage que les hommes représentées dans la catégorie des "chefs d'établissement" et dans celle des "employés". Il est cependant difficile d'en savoir plus sur ces actives, les données sur les statuts n'étant pas croisées avec les "industries" ou "professions". Si ces statistiques montrent qu'une part non négligeable d'étrangères sont actives et qu'elles sont bien représentées dans l'industrie, la manutention et la domesticité, elles disent en réalité peu de choses

23. La falsification des recensements à Marseille se traduit par un gonflement de la population (d'autres villes sont aussi concernées) ; des ménages sont, par exemple, ajoutés sur les listes nominatives. Ces ajouts d'habitants semblent être réalisés pour des raisons financières et politiques : la poussée démographique permet ainsi d'augmenter le nombre d'élu. Sur la falsification des recensements à Marseille, voir RONCAYOLO, Marcel, *Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris : Éd. de l'EHESS, 1996, 507 p.

24. Selon les publications de la SGF. Les publications du recensement de 1921 ne contiennent pas de données sur la population active étrangère par sexe à l'échelle départementale. Le nombre d'actives étrangères comptabilisées dans les Bouches-du-Rhône est de 20 742 en 1926, de 16 324 en 1931 et de 13 516 en 1936. À l'échelle nationale, le taux d'activité des étrangères oscille entre 25 % et 28 % (en moyenne 270 000 actives étrangères pour les années 1926, 1931 et 1936).

sur la réalité sociale du travail des migrantes. Resserrons donc l'échelle d'analyse pour compléter cette première approche de niveau macro.

Parcours de femmes migrantes

Des éléments permettant de retracer des parcours migratoires et professionnels sont présents dans plusieurs sources : des dossiers d'étrangers (dossiers de demandes de naturalisation par décret et par mariage, dossiers relatifs au paiement des taxes pour obtenir une carte d'identité), des récits de vie publiés, des extraits d'entretiens avec des migrantes dans l'entre-deux-guerres²⁵.

Les migrants ne constituent pas une catégorie homogène et les sources montrent d'abord la diversité des situations : des hommes et des femmes viennent seuls à Marseille et peuvent être célibataires, veuves ou veufs, marié-e-s, séparé-e-s ou divorcé-e-s. Certains viennent accompagnés de membres de leur famille, d'enfant-s ou d'ami-e-s, d'autres viennent en couple, avec ou sans enfants. Les parcours sont aussi très divers. Des femmes travaillent temporairement en France en tant que domestiques : par exemple, des Italiennes qui viennent se placer comme bonnes pendant les mois d'hiver et qui repartent en Italie dès que les travaux agricoles réclament leur présence au printemps²⁶. Certaines migrantes temporaires s'installent finalement en France, comme cette Italienne venue se placer à Marseille en 1926 comme bonne chez un « *sujet ottoman* » pendant deux ans et qui, après le départ de son patron, retourne en Italie puis revient six ans plus tard à Marseille pour travailler comme bonne d'enfant ; cinq ans après, elle s'installe à Châteaurenard (commune située à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Marseille) où elle se marie avec un Français²⁷.

Un cas de figure, plutôt évoqué par les sociologues dans les migrations récentes²⁸ et souvent présenté comme une nouveauté, mérite d'être plus précisément développé : celui de mères de famille migrant seules. Une Italienne immigrée à Marseille dans l'entre-deux-guerres interviewée par Christine Profili raconte : « *Moi, je voyais que ça allait mal... alors je suis*

25. Cf. PROFILI, Christine, *Femmes immigrées italiennes à Marseille au XX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Provence, 1991.

26. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 84, Office régional de placement. Conférence des offices départementaux du placement de la région provençale, *op. cit.*

27. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6 M 1288, dossier 275/26 DX39.

28. Voir, par exemple, ROTKIRCH, Anna, "Sauver ses fils" : migrations trans-européennes comme stratégies maternelles", *Migrations Société*, vol. 17, n° 99-100, mai-août 2005, pp. 161-172 [NDLR].

partie, j'ai laissé mon mari et mes deux petites filles, une chez une de mes tantes et la plus petite je l'ai laissée en nourrice, elle avait huit mois [...] ; ma tante, ma grand-mère... elles laissaient leurs petits au village pour gagner des sous à Toulon, à Hyères ou à Marseille. Elles laissaient leurs filles plus grandes s'occuper du bébé »²⁹.

Cette Italienne poursuit des pratiques migratoires déjà entreprises par sa tante et sa grand-mère. L'émigration d'Italiennes pour se placer comme nourrices en France, le salaire y étant généralement beaucoup plus élevé³⁰, est en effet un phénomène de longue durée qui s'est surtout développé dans la seconde moitié du XIX^e siècle pour disparaître progressivement dans l'entre-deux-guerres³¹. Comme l'a montré l'historienne Paola Corti, cette émigration est très mal vue en Italie, l'émigrante qui laisse généralement son propre enfant étant considérée comme une mauvaise mère ; de plus, le fait que des mères de famille partent nourrir des « étrangers » est jugé négativement d'un point de vue « national »³². La figure de la nourrice italienne, encore bien présente dans le Marseille de l'entre-deux-guerres, illustre plusieurs cartes postales qui étaient encore en circulation dans les années 1920 et est évoquée dans plusieurs textes. Par exemple, Paul Masson, professeur de géographie à l'Université d'Aix-en-Provence, écrit : « Tandis qu'un certain nombre d'hommes ont laissé leur famille au pays natal, des femmes, nombreuses aussi, sont venues sans leur mari, ni leurs enfants [...]. Pendant qu'elles [les nourrices] gagnent à Marseille de beaux gages, accrus de fréquents cadeaux que la vanité bourgeoise arrive à grossir démesurément, les maris, restés au pays, vivent dans l'inaction »³³. Ces migrations de femmes mariées paraissent incongrues pour l'auteur qui met ici en évidence l'inversion des rôles masculin et féminin traditionnels : des femmes qui émigrent et des hommes qu'il imagine « inactifs » au pays.

Les parcours migratoires ne se réduisent pas à des migrations linéaires temporaires ou définitives et peuvent être plus complexes. Par exemple, le parcours de cette Italienne qui émigre en Amérique du Nord

29. PROFILI, Christine, *Femmes immigrées italiennes à Marseille*, op. cit., p. 21.

30. Cf. BLANC, Catherine, *Une nourrice piémontaise à Marseille : souvenirs d'une famille d'immigrés italiens*, Forcalquier : Éd. Alpes de Lumière, 2004, 79 p. (voir p. 51).

31. Cf. RAINERO, Romain, H., "Avant-propos : un témoignage de l'émigration piémontaise", in : BLANC, Catherine, *Une nourrice piémontaise à Marseille : souvenirs d'une famille d'immigrés italiens*, Forcalquier : Éd. Alpes de Lumière, 2004, pp. 6-21.

32. CORTI, Paola, "L'émigration temporaire féminine piémontaise pendant la 'grande emigrazione' : les images des sources", *Les Cahiers de la Méditerranée*, n° 52, juin 1996, pp. 163-172.

33. MASSON, Paul, *Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, tome XIII "La population", Paris : Éd. Champion ; Marseille : Publication des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1921, pp. 181 et 184.

(où elle donne naissance à un fils et où son mari décède), puis qui revient en Italie pendant la Première Guerre mondiale avant d'émigrer vers la France en 1920 à l'âge de 35 ans avec un contrat de travail en tant que domestique³⁴. Autre exemple : Jeanne D., née en 1889 dans un village du nord-ouest de l'Italie, émigre à l'âge de 28 ans dans le Piémont où elle travaille pendant un an en tant qu'infirmière. Neuf mois après avoir quitté cet emploi, elle émigre vers la France avec son mari. Elle est infirmière dans l'Isère puis employée dans une filature. Elle quitte cet emploi en 1925 et travaille comme femme de chambre dans un hôtel en Haute-Savoie puis sur la Côte-d'Azur jusque dans les années 1930³⁵.

Le placement dans le secteur de la domesticité semble surtout fonctionner en marge des organismes publics. Lors de la Conférence des Offices départementaux de placement de la région provençale évoquée plus haut, il est dit que pour trouver des bonnes à tout faire, certaines familles ont encore l'habitude de s'adresser à des bureaux de placement payants toujours nombreux à ce moment-là³⁶. En 1930, une liste des bureaux de placement déclarés et autorisés (35 au total) répertorie huit œuvres ou bureaux spécialisés dans le placement de domestiques dans la commune de Marseille. Trois œuvres sont déclarées (l'Œuvre des servantes chrétiennes, l'Œuvre Notre-Dame de Nazareth et l'Œuvre des servantes protestantes) et cinq bureaux de placement sont autorisés. Le placement dans la domesticité fonctionne aussi par réseaux personnels. En 1926, un rapport sur le marché du travail précise à propos des domestiques : « Les employeurs font appel à la main-d'œuvre étrangère, principalement italienne, qu'ils font venir sur les indications des bonnes déjà placées en France et qui désirent faire venir une parente ou une amie »³⁷.

Par exemple, Umberta R. vient se placer comme femme de chambre en septembre 1929 au service de la famille de Roux (patron de l'huilerie Rocca-Tassy & de Roux à Marseille) dans laquelle est déjà employée sa sœur en tant que cuisinière. Elle raconte sa venue en France dans une lettre qui porte l'en-tête de l'huilerie : « Ma sœur aînée étant placée chez Monsieur de Roux, je voulais la rejoindre. Je fis à cet effet une demande de passeport à mon gouvernement pour venir en France. Cette demande ne

34. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6 M 1164, dossier 115X35.

35. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6 M 1184, dossier 2934X31.

36. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 84, Office régional de placement. Conférence des offices départementaux du placement de la région provençale, *op. cit.*

37. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 59, note sur la situation du marché du travail dans le département des Bouches-du-Rhône par le directeur de l'Office départemental et municipal de la main-d'œuvre, 16 mars 1926.

fut pas accordée. Au mois de septembre, sachant que ma sœur se trouvait à Chamonix avec ses patrons à leur résidence d'été, j'ai décidé de quitter l'Italie sans passeport. Je me suis donc cachée dans un autocar qui fait le transport des touristes. De cette façon, j'ai passé la frontière de Modane sans être inquiétée »³⁸.

Ainsi, même si Umberta n'obtient pas l'autorisation d'émigrer³⁹, elle réussit à franchir la frontière pour travailler en France.

Si les femmes étrangères sont aussi concernées par le système d'identification mis en œuvre par l'État, elles paraissent échapper plus facilement à la contrainte des papiers. L'analyse d'une centaine de dossiers relatifs au paiement de la taxe pour obtenir la carte d'identité d'étranger⁴⁰ montre que, dans le cas marseillais, les femmes sont nombreuses à n'en avoir jamais eu, et ce contrairement aux hommes. Il semble en effet plus facile de travailler sans carte lorsqu'on effectue des activités rémunérées informelles, comme le font souvent les femmes. Adelina B., qui demande une carte pour pouvoir travailler dans une usine, écrit : « Venue en France en 1925 avec une fillette de huit ans à la suite de mauvais traitements de la part de mon mari, pour pouvoir me nourrir et nourrir mon enfant je me suis occupée à faire des journées de couture et de lavages, et je n'ai jamais fait faire de carte d'identité »⁴¹.

Les papiers semblent davantage considérés comme une affaire d'hommes, des femmes avançant en effet l'argument de leur sexe pour justifier le fait qu'elles n'ont jamais eu de carte. Elisa V. ne croyait pas « qu'une femme seule soit astreinte à cette formalité »⁴². Maria C. écrit : « En qualité d'Italienne mon mari seulement se croyait dans cette obligation »⁴³.

Des migrants travaillent dans le secteur de la domesticité et exercent souvent des activités informelles mais, comme on l'a vu dans les données de la SGF, les étrangères sont nombreuses à travailler dans "les in-

38. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371, lettre d'Umberta R. au préfet, 9 novembre 1929.

39. Le régime fasciste italien limite l'émigration de ses ressortissants à partir de 1927. Voir MILZA, Pierre, "L'immigration italienne en France d'une guerre à l'autre : interrogations, directions de recherche et premier bilan", in : MILZA, Pierre (sous la direction de), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome : École française de Rome, 1986, pp. 1-42.

40. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371.

41. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371, lettre d'Adelina B. au préfet, 12 novembre 1929.

42. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371, lettre d'Elisa V. au préfet, 26 septembre 1929.

43. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371, lettre de Maria C. au préfet, octobre 1929.

dustries de transformation" et la "manutention". Si les sources sont rares sur le travail des femmes quand la main-d'œuvre est mixte, elles sont beaucoup plus nombreuses concernant l'industrie textile qui recrute principalement une main-d'œuvre féminine étrangère. Au tournant du XIX^e au XX^e siècle, plusieurs filatures s'installent à Marseille dans le quartier de La Capelette (quartier ouvrier situé dans l'est de la ville), certaines disposant de dortoirs pour loger les migrantes temporaires. Cette migration temporaire de femmes s'inscrit dans la continuité d'un phénomène qui se développe avec l'industrialisation dans la première moitié du XIX^e siècle : l'internat industriel⁴⁴. Comment les migrantes sont-elles recrutées dans les filatures marseillaises ? À propos d'une grève qui éclate en 1924 dans la filature de soie La Marseillaise, un commissaire écrit au préfet : « Les ouvrières sont au nombre de 500 dont 300 logées dans l'usine et 200 habitent dans leur famille. Des renseignements recueillis, il semble résulter ce qui suit : MM. Introini et Soragna ont embauché en Italie la plus grande partie de leur personnel [...] ; à la signature de leur contrat, le salaire qui leur était offert était avantageux par rapport à la lire et leur permettait de venir en aide à leur famille en Italie »⁴⁵.

Une partie des ouvrières italiennes de la filature sont directement recrutées dans leur pays et effectuent des migrations temporaires pour participer aux revenus de leur famille, les salaires étant plus élevés en France qu'en Italie. Comme l'ont observé Silvia Corazza et Paola Corti, les premières femmes recrutées servent souvent de recruteuses. La *maestra* (titre honorifique désignant une femme qualifiée et éduquée), en général une femme âgée qui a déjà émigré, recrute localement des ouvrières de la soie, participe éventuellement à leur formation et place ces jeunes femmes dans des filatures⁴⁶. Paola Corti note que ce type d'organisation dans l'émigration en chaîne rappelle l'émigration masculine qui, par exemple, pour le cas des migrations de maçons, est aussi organisée par

44. Voir à ce sujet VANOLI, Dominique, "Les couvents soyeux", *Les Révoltes Logiques*, n° 2, 1976, pp. 19-39 ; GAUTIER, Andrée, *Les ouvrières du textile dans le Bas-Dauphiné sous la III^e République. Travaux et luttes de femmes*, thèse de 3^e cycle en histoire, Université Lyon 2 Bron, 1983, 281 p. ; CHATELAIN, Abel, "Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise (seconde moitié du XIX^e et début du XX^e siècle)", *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, vol. 48, n° 3, 1970, pp. 373-394.

45. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1 M 974, commissaire central de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône, 25 janvier 1924.

46. Cf. CORAZZA, Silvia, "Itinerari professionali femminili : le setaiole di una comunità manifatturiera piemontese nella Francia meridionale", *Recherches Régionales Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 3^e trimestre 1995, pp. 107-120 ; CORTI, Paola, "Women were labour migrants too : tracing late-nineteenth-century female migration from Northern Italy to France", in : GABACCIA, Donna R. ; IACOVETTA, Franca (Eds.), *Women, gender, and transnational lives : Italians workers of the world*, Toronto : University of Toronto Press, 2002, pp. 133-159.

un *maestro*⁴⁷. Dans le cadre d'une autre recherche portant sur l'immigration dans le Vaucluse, nous avons trouvé la mention d'intermédiaires pour le recrutement d'ouvrières italiennes dans des filatures vauclusiennes : en 1912, un inspecteur du travail indique dans un rapport que les surveillantes des filatures sont le plus souvent de nationalité italienne et que c'est par leur soin que se fait le recrutement : « Elles ont des correspondants en Italie à qui le patron donne une prime pour chaque ouvrier ainsi embauché »⁴⁸.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure les ouvrières recrutées en Italie sont déjà qualifiées pour travailler dans l'industrie de la soie. Sans qu'il soit possible de le confirmer, l'analyse du recensement (liste nominative des ouvrières logées dans la filature La Marseillaise)⁴⁹ peut laisser supposer que certaines sont qualifiées, puisqu'elles viennent d'une région où l'industrie de la soie est développée (nord et nord-est de l'Italie). Des ouvrières sont aussi embauchées comme apprenties. Dans son mémoire, Christine Profili retranscrit le témoignage d'une Italienne qui, arrivée en France en 1925, a commencé par un apprentissage dans la filature d'Introni et Soragna : « On a trouvé du travail à La Capelette dans une filature de soie avec ma sœur. J'étais apprentie et je gagnais 7 f 50 pour neuf heures. Après, au bout de deux ans, j'étais presque une fileuse et je gagnais 12 f 70 par jour [...] ; quand on allait travailler dans la filature, on était à peu près 300 employées, mais c'était toutes des Italiennes les ouvrières, alors on parlait toujours italien »⁵⁰. Des femmes se trouvant déjà à Marseille lorsqu'elles sont recrutées dans la filature sont donc formées sur place.

Dans les années 1920, des migrants originaires de Turquie installent aussi des filatures à Marseille et emploient des ouvrières dans leur communauté, à Marseille ou directement à l'étranger. En 1926, selon le recensement⁵¹, Grégoire Emirze, né à Brousse, en Turquie, installe une filature de soie dans sa propriété à l'est de la ville⁵² (cette filature est rachetée plus tard par Soragna, patron de la filature La Marseillaise)

47. *Ibidem*.

48. Archives départementales du Vaucluse, 4 M 132, rapport de l'inspecteur départemental du travail, 30 décembre 1912.

49. Archives municipales de Marseille, recensement de 1926, microfilm.

50. PROFILI, Christine, *Femmes immigrées italiennes à Marseille, op. cit.*, p. 55.

51. Archives municipales de Marseille, recensement de 1926, microfilm.

52. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 14 M 12-68, Établissements dangereux, insalubres ou incommodes, enquêtes de commodo et incommodo. Demande formée par Grégoire Emirze le 20 février 1926.

et, la même année, Minasse Minassian crée une filature au boulevard Bouge, dans la banlieue nord de Marseille⁵³. En 1924, des Arméniens créent une fabrique de tapis d'Orient qui utilise le tissage manuel et teint les laines servant au tissage, s'installent dans les quartiers nord de Marseille⁵⁴, logent leurs ouvrières⁵⁵ et embauchent une centaine d'ouvriers et d'ouvrières⁵⁶. Les femmes, des Grecques et des Arméniennes, représentent 90 % du personnel et l'entreprise recrute directement des tisseuses dans la région de Césarée en Turquie⁵⁷.

L'activité professionnelle des femmes ne se réduit pas au salariat et l'on croise aussi dans les sources de nombreuses marchandes et commerçantes. Dans un document relatif à des dénonciations⁵⁸, nous avons trouvé la mention de plusieurs marchandes ambulantes : par exemple, une femme de nationalité arménienne vend des soieries à bord des navires. Une seule patente semble le plus souvent servir à plusieurs marchandes : Sarah S. vend avec la patente de sa sœur ; une mère et sa fille vendent l'une en banlieue et l'autre sur les quais avec une seule patente⁵⁹. Dans d'autres sources, nous avons trouvé des femmes exerçant l'activité de marchande ambulante : une femme, née en Turquie et arrivée en France en 1929, veuve d'un Italien et mère de deux enfants de ce premier mariage, devient "ménagère" après son remariage en 1939 avec un mécanicien travaillant aux Verreries du Queylar ; il est écrit dans son dossier qu'elle exerçait précédemment la profession de « *marchande ambulante en vendant des articles de toilette sur la voie publique à l'aide d'une valise* »⁶⁰. D'autres femmes tiennent un petit commerce : par exemple, une femme de 67 ans dont l'époux est impotent tient un « *magasin d'herbage* » (dans son lieu habitation) qui lui rapporte « *moins de vingt francs*

53. *Ibidem*, demande formée par Minasse Minassian le 29 mars 1926.

54. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 14 M 12-308, déclaration d'établissement d'une fabrique de tapis d'Orient "France-Orient" à Marseille Saint-Jérôme, 8 novembre 1924.

55. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 10 M 81, lettre de la société anonyme commerciale et industrielle France-Orient au chef de service de la main-d'œuvre étrangère, 13 avril 1926.

56. Cf. LOPEZ, Julie, "La fabrique de tapis France-Orient, Marseille 1923-1940", in : RICHOUX, Sylvie (sous la direction de), *Karine Arabian & les Arméniens de la mode, XVII^e-XXI^e siècle*, Paris : Éd. Somogy ; Marseille : Musée de la Mode, 2007, p. 94.

57. *Ibidem*.

58. Lettre anonyme adressée au directeur des Contributions directes à Marseille concernant les agissements de diverses marchandes ambulantes.

59. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1 M 987, directeur des douanes à l'ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur du port, 20 novembre 1936.

60. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 6 M 1287, dossier 5/30DX39.

en moyenne par jour »⁶¹. Autre exemple : chez un couple arrivé en France en 1920 (trois ans après leur mariage), le mari est chaudronnier (ce qu'il était déjà en Italie) et son épouse tient une petite épicerie, un « commerce très modeste [...] qui lui permet de faire vivre sa famille » ; « le mari est obligé même de travailler », est-il écrit dans le dossier.

Lorsque c'est le mari qui est entrepreneur (artisan et commerçant), le rôle de l'épouse apparaît peu dans les sources ; l'historienne Claire Zalc a cependant montré l'importance de la structure conjugale chez les petits entrepreneurs étrangers et le rôle des femmes dans les réseaux d'entreprises⁶².

En guise de conclusion

Ces quelques parcours de migrantes et les différentes sources consultées disent d'abord la diversité des situations et des modes d'insertion sur le marché du travail marseillais.

On a aussi pu voir qu'à Marseille, qui connaît moins l'immigration organisée que d'autres régions françaises, les chemins empruntés par les femmes migrantes pour intégrer le marché du travail s'inscrivent dans des pratiques migratoires plus anciennes, dans une région où l'immigration (en majorité italienne) est déjà un phénomène de longue durée dans les années 1920.

Si le recrutement d'ouvrières fonctionne parfois de la même manière que pour les hommes (dans le cas de l'industrie textile où les employeurs recrutent directement dans le pays d'origine avec des intermédiaires), le placement des migrantes semble fonctionner plus en marge des structures officielles, notamment par le biais de réseaux personnels et de bureaux de placement privés dans le cas de la domesticité.



61. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 2371, rapport du commissaire de police du 2^e arrondissement de Marseille sur les époux L., 3 octobre 1929.

62. Cf. ZALC, Claire, "Femmes, entreprises et dépendances. Les entrepreneuses étrangères à Paris dans l'entre-deux-guerres", art. cité.